



N'hésitez pas à diffuser nos newsletters via vos réseaux. Chacun peut s'y abonner en [cliquant ici](#).

News PPLW

N°20 - 6 octobre 2020

Les autorités publiques lancent l'application "Coronalert".

Chères et chers collègues,

Depuis le 30 septembre, les citoyens peuvent télécharger l'application "Coronalert" sur leurs smartphones. Cette application, développée par les autorités publiques dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, n'a pas pour vocation de remplacer les mesures existantes mais de permettre de maîtriser plus rapidement et précisément l'épidémie et de faciliter le suivi des contaminations.

L'objectif de l'application est d'avertir les citoyens en cas de risque de contamination élevé (= contact avec une personne contaminée durant plus de 15' et à moins d'1,5 mètre de distance) tout en respectant l'anonymat et la vie privée des utilisateurs (en tout cas, selon les affirmations des autorités publiques).

Un utilisateur ayant eu un contact à haut risque est invité à se faire dépister, à se mettre en quarantaine et à contacter son médecin traitant.

L'application permet à l'utilisateur d'enregistrer son test de dépistage et de recevoir le résultat du test plus rapidement, à condition que le médecin généraliste, le centre de tri ou l'hôpital ait rempli préalablement le formulaire "Laboratory Test Prescription".

Pour plus d'informations sur le COVID-19, vous pouvez désormais consulter le nouveau site de l'AVIQ dédié au COVID-19 en Wallonie.

Pour télécharger l'application "coronalert" cliquez [ici](#).

Pour consulter le communiqué de presse, cliquez [ici](#).

Pour consulter la brochure destinée aux patients, cliquez [ici](#).

News PPLW

N°21 - 6 octobre 2020

Vaccination contre la grippe saisonnière 2020/2021 : le Conseil Supérieur de la Santé définit les groupes cibles prioritaires, le vaccin est mieux remboursé cette année pour tous les groupes à risque et disponible à la pharmacie sans prescription à partir de 50 ans.

Chères et chers collègues,

Au vu du contexte COVID-19, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a rappelé l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière et a défini les groupes cibles prioritaires.

Durant la première phase de la campagne de vaccination anti-grippale qui s'étend jusqu'au 15 novembre, les vaccins seront délivrés en priorité aux groupes cibles qui sont, entre autres, des personnes à risque de complications ainsi que les personnes vivant sous le même toit qu'elles, les personnes vivant sous le même toit que des enfants de moins de 6 mois, le personnel du secteur de la santé et les personnes de plus de 50 ans.

La seconde phase débutera après le 15 novembre et prévoit l'élargissement de la délivrance des vaccins contre la grippe à l'ensemble de la population si la disponibilité des vaccins le permet. Le CSS recommande de vacciner entre mi-octobre et mi-décembre.

Afin de renforcer cette campagne de vaccination anti-grippale 2020/21, l'INAMI a prévu un meilleur remboursement du vaccin et a élargi ses critères de remboursement. Depuis le 1er octobre, le remboursement est étendu à toutes les personnes à risque (pour lesquelles le coût du vaccin reviendra à 4,08€).

De plus, du 5 octobre au 2 avril, les pharmaciens pourront prescrire et fournir le vaccin aux "50 ans et +" afin qu'ils puissent se faire vacciner directement par leur médecin.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

- les [recommandations du CSS](#),
- le [communiqué de presse de la Conférence Interministérielle Santé Publique](#),
- la [publication de l'Association Pharmaceutique Belge](#)
- [la publication de l'INAMI](#) sur le remboursement du vaccin.

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page web de [Sciensano](#) dédiée au COVID-19.

Pour toute information concernant le projet e-santéWallonie, [cliquez ici](#)



Projet réalisé avec le soutien du Fonds Dr.Daniël De Coninck, géré par la Fondation Roi Baudouin.

